



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 8 mai 2023 à compter de 18 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4
Lise Dufour, conseillère au poste # 5

Les membres présents formant quorum sous la présidence de M. Denis Paquin, maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 5 mai 2023, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Mandat d'arpentage technique rue Girard et chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)
2. Soumissions reçues pour la réfection du chemin Saint-François, recommandation de la firme FNX-Innov et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
3. Ordonner des travaux de réfection du chemin Saint-François, pour approbation (doc)
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

Résolution numéro 23-05-177

1 Mandat d'arpentage technique rue Girard et chemin de la Grande-Ligne

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater ARP Services techniques pour le relevé d'arpentage technique sur la rue Girard et chemin de la Grande-Ligne au coût de 4 024,13 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 03-310-35-000 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-178

2 Soumissions reçues pour la réfection du chemin Saint-François, recommandation de la firme FNX-Innov et adjudication du contrat

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions le 4 mai 2023 à 11 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 7 soumissions pour les travaux de réfection du chemin Saint-François, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)
MSA Infrastructures inc.	136 836,36 \$
Construction Techroc inc.	159 108,73 \$
Pavage 360 inc.	159 558,60 \$
Pavage Maska inc.	170 933,31 \$
Sintra inc.	177 405,28 \$
Eurovia Québec construction inc.	180 933,23 \$
Pavage Axion inc.	183 960,60 \$

Considérant que l'étude de conformité des soumissions réalisées par M. Patrick Lelièvre, ingénieur de la firme FNX-Innov, conclut que MSA Infrastructures inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** d'octroyer le contrat à MSA Infrastructures inc. pour les travaux de réfection du chemin Saint-François, selon la recommandation de M. Patrick Lelièvre, ingénieur, de FNX-Innov, au coût de cent trente-six mille huit cent trente-six dollars et trente-six sous (136 836,36 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Réfection du chemin Saint-François*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de construction ainsi que l'addenda, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angele-de-Monnoir et MSA Infrastructures inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-179

3 Ordonner des travaux de réfection du chemin Saint-François

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux de construction pour la réfection du chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Isabelle Sévigny et **résolu** d'ordonner des travaux de construction pour la réfection du chemin Saint-François au coût de cent trente-six mille huit cent trente-six dollars et trente-six sous (136 836,36 \$) taxes applicables incluses, le tout tel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023

qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres *Réfection du chemin Saint-François* préparé par M. Patrick Lelièvre ingénieur de la firme FNX-Innov.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-05-180

4 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** que la séance soit levée 18 h 11.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière